

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----  
DE LA COMMUNE DE VIRIAT

**Séance du 26 juillet 2022**

Sur convocation en date du 20 juillet 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 juillet 2022 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	LACOMBE Annick	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin
VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola	MARION Isabelle
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire		PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
CEREIZE Clément	MAZUÉ Joséphine	

Etaient excusés :

Alexis MORAND a donné pouvoir à Bernard PERRET  
Patrice JANODY a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC  
Jean-Marc ARTAUD a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE  
Laure THERMET a donné pouvoir à Sandra MERLE  
Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Isabelle MARION

Etait absent :

Emmanuel TAPONARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS : SUPPRESSION DE POSTES**

Entendu le rapport de M. le Maire,

Vu l'article 4 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifiant l'article 97 de la loi du 29 janvier 1984

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 6 juillet 2022

La réorganisation du service Action éducative et affaires scolaires, suite au départ de deux agents, nécessite les modifications suivantes :

- **suppression du poste de responsable de l'ancien service Enfance Jeunesse**

Il est proposé de supprimer le poste de responsable de l'ancien service Enfance Jeunesse créé dans le cadre d'emploi des animateurs en catégorie B occupé par un agent contractuel. Cet agent ayant réussi le concours d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, il avait été proposé de nommer cet agent sur le poste de Chef de service qui a décidé de ne pas donner suite à cette proposition et a quitté la collectivité le 30 avril 2022. Ce départ a engendré la réorganisation interne du service Action Educative et Affaires scolaires et la nomination en tant que chef de service du responsable des Accueils Collectifs de Mineurs, détenant déjà le grade d'animateur de catégorie B. Le temps de travail libéré par ce départ a permis le recrutement d'un adjoint d'animation de catégorie C.

- **suppression d'un poste à temps non complet d'adjoint d'animation**

Dans le cadre de la reprise de l'activité périscolaire et extrascolaire, 10 salariés sur les 14 que comptait la structure associative qui les employait ont accepté le transfert. Parmi ces 10 salariés transférés en CDI, une salariée employée à 16.8 heures hebdomadaires annualisées a quitté en avril dernier ses fonctions. Il est proposé de supprimer ce poste dont, pour information, une partie des heures seront réaffectées à des agents à temps non complet.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- supprimer le poste de responsable de l'ancien service Enfance Jeunesse positionné sur le grade d'Animateur Territorial, Catégorie B ainsi que le poste d'adjoint d'animation à temps non complet (16.8 h hebdomadaires annualisées) Catégorie C
- autoriser M. le Maire à mettre à jour en conséquence le tableau des emplois et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions

LE MAIRE,  
Bernard PERRET

